

2	0	2	6	SID_MED	0	1	6	2
---	---	---	---	---------	---	---	---	---

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

CCAG PI

Pouvoir Adjudicateur : Ministère des armées

TOULON – Hôpital d'instruction des Armées Sainte-Anne - Reprise des réseaux d'eau chaude sanitaire 6 à 10

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Date du marché : Date d'accusé réception par le Candidat du message de notification du marché via PLACE		Cadre réservé au nantissement :	
Montant : € T.T.C			
Cadre imputations réservé au SID Méditerranée			
Code GM :	36.04.03	N° Service exécutant :	D1076EY083
Code CPV :	71356200-0	N° Immeuble G2D :	830137575H
N° EJ :		N° Composant G2D :	0040
N° Prestation / COSI :	13910 / 446345	Unité Bénéficiaire :	HIA Sainte-Anne TOULON

Marché passé selon une procédure adaptée en application des articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à R. 2123-7 du code de la commande publique

Pouvoir adjudicateur : L'Ingénieur Général de 2^{ème} classe Pierre - Jean RONDEAU, Directeur du SID Méditerranée désigné par arrêté ministériel du 22 juin 2007 modifié
Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191-60 et R. 2123-4 à R. 2191-61 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique: **Chef de service chargé des dépenses SID-MED/SD-AC/BEBC – BCRM TOULON -SID MEDITERRANEE- BP 71 - 83800 TOULON CEDEX 9**
Ordonnateur : Directeur du Service d'Infrastructure de la Défense Méditerranée – BCRM TOULON – SID Méditerranée - BP 71 - 83800 TOULON CEDEX 9
Comptable public assignataire des paiements : Directeur départemental des finances publiques des Landes – Direction en charge de la gestion publique Division Etat – 23, rue Armand DULAMON – BP 309 – 40011 MONT-DE –MARSAN
Correspondant PME/PMI : **CAD Armelle DUCLOS**

Passé avec : A remplir par le candidat

Indiquer ici le nom de l'entreprise ou des entreprises en cas de groupement

ACTE D'ENGAGEMENT – CAHIER DES CHARGES

Table des matières

1.	CONTRACTANTS	3
2.	OBJET DU MARCHE – DISPOSITIONS GENERALES	3
2.1	contexte general :.....	3
2.2	objet du marché :	4
2.3	Pièces constitutive du marché :	4
2.4	documentation fournie par l'administration :	4
2.5	Conditions de déroulement de la mission :.....	5
2.5.1	Contraintes du site :	5
2.5.2	Réunions d'avancement :.....	5
2.5.3	Confidentialité :.....	5
2.5.4	Personnes à contacter	5
2.5.5	Autorisations d'accès.....	5
2.6	obligations d'assurances	5
3.	DESCRIPTION DES PRESTATIONS :	6
3.1	documents à remettre par le titulaire au démarrage des prestations :	6
3.2	Partie technique 1 : étude des réseaux existants pour les boucles ECS 6 a 10 :.....	6
3.2.1	Contenu des prestations :	6
3.2.2	Documents à remettre au maître d'ouvrage :	6
3.3	Partie technique 2 : rédaction des prescriptions techniques pour les boucles ECS 6 a 10 :.....	7
3.3.1	Contenu des prestations :	7
3.3.2	Documents à remettre au maitre d'ouvrage :	8
4.	CLAUSES FINANCIERES	8
4.1	Prix et mode d'évaluation des ouvrages	8
4.2	paiements.....	10
5.	DELAIS.....	10
5.1	Réception des prestations, responsabilités et garanties :	10
6.	ENGAGEMENT	11
7.	DOCUMENTS ANNEXES :	Erreur ! Signet non défini.

2	0	2	6	SID-MED	0	1	6	2
---	---	---	---	---------	---	---	---	---

1. CONTRACTANTS¹

Je soussigné (nous soussignés),

Monsieur (Nom et prénoms)

- agissant en mon nom personnel

- agissant au nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société) :

.....

- ayant son siège social (adresse complète, numéro de téléphone et adresse courriel) :

.....

.....

- ayant élu domicile (adresse complète et numéro de téléphone et adresse courriel) :

.....

.....

Courriel

numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

me présente (nous présentons)²:

☐ seul

☐ en groupement solidaire. Le mandataire est :

☐ en groupement conjoint dont le mandataire est solidaire de l'ensemble du groupement. Le mandataire est :

m'ENGAGE (nous ENGAGEONS) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à réaliser les fournitures dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'est (nous est) notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation (R.C.).

déclare être une P.M.E.³ :

☐ OUI

☐ NON

2. OBJET DU MARCHE – DISPOSITIONS GENERALES

2.1 CONTEXTE GENERAL :

La réglementation et les recommandations concernant la gestion des risques liés aux légionelles a évolué depuis la mise en service de l'hôpital Sainte-Anne de Toulon. Le service de santé des armées souhaite

¹ Article 1 à multiplier et compléter par l'ensemble des membres du groupement éventuel.

² A préciser par le candidat.

³ Au sens de l'article R. 2151-13 ou R. 2351-12 du code de la commande publique.

2	0	2	6	SID-MED	0	1	6	2
---	---	---	---	---------	---	---	---	---

donc effectuer des travaux de mise en conformité de l'ensemble des réseaux de distribution d'eau chaude sanitaire (ECS) de cet établissement.

Celui-ci comporte 10 réseaux distincts d'ECS.

Les réseaux ECS 1 à 5 sont en cours de mises en conformité.

Les réseaux ECS 6 à 10 doivent faire l'objet d'un marché de travaux pour être mis en conformité.

Une expertise des réseaux d'eau de l'hôpital a été réalisée en 2016 par la société ANTAGUA.

2.2 OBJET DU MARCHE :

Le présent marché concerne une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude et la définition des travaux de modification des réseaux ECS 6, 7, 8, 9 et 10 pour leur mise en conformité vis-à-vis de la réglementation et des recommandations concernant la gestion des risques liés aux légionelles.

La mission comprend principalement :

- la mise à jour de l'état des lieux sur la base des plans de l'expertise réalisée en 2016
- la rédaction du cahier des charges des travaux de reprise des réseaux ECS 6 à 10.

2.3 PIECES CONSTITUTIVE DU MARCHE :

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG PI, les pièces contractuelles qui constituent le présent marché sont, par ordre de priorité :

* Pièces particulières :

- Le présent acte d'engagement – Cahier des Charges
- L'Etat des Prix Forfaitaires – Détail Estimatif

* Pièces générales :

- Le code de la commande publique en vigueur.
- La loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction
- Le cahier des charges administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (arrêté du 30/03/2021)

2.4 DOCUMENTATION FOURNIE PAR L'ADMINISTRATION :

Les documents suivants seront remis au titulaire du présent marché :

- Rapport technique d'expertise hydraulique des réseaux d'eau sanitaire existants de l'HIA Sainte-Anne de Toulon (rapport ANTAGUA RT/01/08/16-1638) – format PDF
- Annexe au rapport technique : examens métallographiques (rapport ANTAGUA RT/01/08/16-1639) - format PDF
- Dossier de plans de l'existant – format DWG :
 - Locaux techniques eau froide
 - Locaux techniques eau chaude sanitaire
 - Distribution d'eau froide sanitaire – distribution d'eau chaude sanitaire pour chaque niveau

2	0	2	6	SID-MED	0	1	6	2
---	---	---	---	---------	---	---	---	---

2.5 CONDITIONS DE DEROULEMENT DE LA MISSION :

2.5.1 Contraintes du site :

Les relevés in-situ seront exécutés à l'intérieur de l'hôpital en activité. Ils seront donc soumis à des contraintes d'accès, et une co-activité avec les personnels de l'hôpital et les patients.

Une planification des interventions devra être validée par le service d'ingénierie hospitalière.

2.5.2 Réunions d'avancement :

Dans le cadre de sa mission, le titulaire devra provoquer et animer les réunions d'avancement avec le maître d'ouvrage afin de faire un point de situation en cours de réalisation et une présentation des résultats et des premières orientations de conception.

La fréquence de réunion exigée est d'une toutes les deux semaines.

En fin de mission, une réunion de présentation globale des résultats devra également être menée par le titulaire.

2.5.3 Confidentialité :

Le titulaire du marché est tenu d'assurer la stricte confidentialité des données qu'il aura en sa possession. Il est également tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter que toute information relative à cette étude soit divulguée, conformément à l'article 5 du CCAG PI.

2.5.4 Personnes à contacter

Les personnes du SID MED pouvant être contactées pour ce marché sont les suivantes :

Le conducteur d'opérations :

ICD TORCHARD Frédéric Tél : 04 22 42 55 14 – Portable : 06 72 18 57 75

frederic.torchard@intradef.gouv.fr

Le chargé d'affaires :

TSEF David MARQUEZ Tél : 04 22 42 51 02 – Portable : 06 42 00 70 41

david.marquez@intradef.gouv.fr

2.5.5 Autorisations d'accès

Avant le début des prestations, le titulaire devra fournir la liste (nom, prénom, nationalité) des personnels ainsi que celle des véhicules qu'il compte employer sur le chantier.

- Il devra fournir le plus en amont possible:

Le formulaire de contrôle primaire (version en vigueur) dûment renseigné au format natif et au format pdf signé à la cellule traitant des enquêtes de sécurité :

sid-mediterranee.off-secu.fct@intradef.gouv.fr

- un dossier de demande d'accès pour chacun des personnels.

Coordonnées pour les demandes d'accès : Mail : frederic.torchard@intradef.gouv.fr

2.6 OBLIGATIONS D'ASSURANCES

Conformément aux dispositions de l'article 9 du CCAG PI, le titulaire doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

2	0	2	6	SID-MED	0	1	6	2
---	---	---	---	---------	---	---	---	---

Le titulaire doit justifier, dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout début d'exécution de celui-ci, qu'il est titulaire de ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

A tout moment durant l'exécution du marché, le titulaire doit être en mesure de produire cette attestation, sur demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande.

3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS :

3.1 DOCUMENTS A REMETTRE PAR LE TITULAIRE AU DEMARRAGE DES PRESTATIONS :

Au démarrage des prestations, le titulaire soumettra à l'avis du maître d'ouvrage les documents suivants :

- Calendrier d'exécution pour l'ensemble de la mission
- Planification des relevés in-situ pour chacun des réseaux concernés
- Liste des personnels intervenant sur site avec pièces d'identité.

3.2 PARTIE TECHNIQUE 1 : ETUDE DES RESEAUX EXISTANTS POUR LES BOUCLES ECS 6 A 10 :

3.2.1 Contenu des prestations :

A partir de l'expertise déjà réalisée sur les réseaux d'eau de l'hôpital, le titulaire devra réaliser les prestations suivantes pour les réseaux d'eau froide (EF) et d'eau chaude sanitaire (ECS) 6 à 10 :

- Relevés sur site, vérifications et mise à jour des plans de distribution de l'existant comprenant :

Pour chaque réseau d'eau froide (EF), eau froide adoucie, eau froide osmosée :

- ✓ la distribution, le tracé, la nature et les diamètres des canalisations
- ✓ l'ensemble des organes de coupure, comptage, régulation
- ✓ les appareils sanitaires et équipements distribués

Pour chaque réseau d'eau chaude sanitaire (ECS) :

- ✓ le système de production
- ✓ la distribution aller et retour
- ✓ les bouclages
- ✓ l'ensemble des organes de coupure, comptage, régulation
- ✓ les appareils sanitaires et équipements distribués

- Etude permettant d'identifier les risques sanitaires et techniques sur les réseaux existants, et de déterminer les points critiques et les anomalies fonctionnelles.
 - ✓ Tableau récapitulatif des dysfonctionnements, et des actions correctives.
 - ✓ Relevé des dispositions prises par l'exploitant en matière d'entretien du réseau, tels que vidanges, nettoyage, désinfection, notamment dans le cadre de la lutte contre la légionnelle.

3.2.2 Documents à remettre au maître d'ouvrage :

Pour la partie technique 1, le titulaire remettra au maître d'ouvrage les documents au format suivant :

- Plans des réseaux EF et ECS mis à jour pour chaque réseau au format AUTOCAD DWG et MICROSTATION CONNECT 10.15 + PDF.
- Rapport détaillé des dysfonctionnements et actions correctives : formats WORD et PDF.

2	0	2	6	SID-MED	0	1	6	2
---	---	---	---	---------	---	---	---	---

3.3 PARTIE TECHNIQUE 2 : REDACTION DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES POUR LES BOUCLES ECS 6 A 10 :

3.3.1 Contenu des prestations :

Le titulaire devra pour chacun des 5 réseaux ECS (6 à 10) la rédaction d'un cahier des charges techniques de travaux pour la mise en conformité vis-à-vis des règles et recommandations traitant de la problématique des légionnelles.

Pour chaque réseau, le cahier des charges techniques devra comporter les éléments suivants :

- CCTP cahier des clauses techniques particulières
- Dossier de plans incluant :
 - Les plans d'état des lieux mis à jour
 - Les plans projet indiquant distinctement les tronçons de réseaux à supprimer, à modifier ou à créer.
- Etat des prix forfaitaires – détail estimatif (EPF –DE)

Le CCTP comprendra notamment :

- Les exigences réglementaires et normatives applicables aux travaux
- Le descriptif technique des travaux et la localisation précise correspondante
- Les dispositions transitoires en cours de travaux pour permettre la continuité de service
- La description détaillée des matériaux et matériels à mettre en œuvre
- Le linéaire des canalisations à déposer, modifier ou à mettre en place
- Les localisations et quantitatifs de l'ensemble des organes de réglage, comptage et protection à installer (vannes, purgeurs, clapets...)
- Les schémas de principe (travaux de débouclage...)
- Les prescriptions d'étiquetage
- Les prescriptions de désinfection, équilibrages, analyses avant les remises en service
- Les prescriptions détaillées de réglage des vannes sur la (ou les) colonne(s) de bouclage.
- Les mesures de débit effectuées lors de l'étude des réseaux existants, ainsi que leur interprétation
- L'étude de modélisation avec les modifications nécessaires détaillant :
 - Numéro de tronçon
 - Longueur
 - Diamètre aller
 - Hauteurs de colonne d'eau aller, retour (mm CE/m)
 - Diamètre interne retour
 - Changement du tronçon bouclage
 - Débits
 - Vitesse
 - Températures de retour
- Une représentation schématique du réseau de bouclage ECS
- Un schéma synoptique de la production ECS

Le dossier de plans comprendra notamment pour chaque étage concerné :

- Les plans d'état des lieux mis à jour et les plans projet comprenant :

2	0	2	6	SID-MED	0	1	6	2
---	---	---	---	---------	---	---	---	---

- L'indication et le repérage des réseaux EF et ECS précisant les matériaux et diamètres
- L'ensemble des organes (réglage...) avec la marque et le type
- Une légende détaillée précisant les types de réseaux d'alimentation, le sens de circulation des fluides, les abréviations des matériaux, les symboles des organes et équipements associés aux réseaux.
- Un cartouche indiquant le site, le titre du projet, l'étage, la phase (existant ou projet) le maître d'ouvrage, le bureau d'étude réalisant le plan, l'échelle...
- Il sera réalisé conformément au cahier des normes graphiques du SID

L'Etat des prix forfaitaires – détail estimatif :

L'état des prix forfaitaires – détails estimatif indiquera précisément pour chaque réseau les postes de travaux et articles du CCTP correspondant.

Il devra être suffisamment détaillé en fonction de la nature et de la localisation des travaux.

Il devra permettre au Maître d'œuvre assurant le suivi des travaux de procéder au règlement des projets de décompte en fonction de l'avancement du chantier.

3.3.2 Documents à remettre au maître d'ouvrage :

Pour la partie technique 2, le titulaire remettra au maître d'ouvrage les documents au format suivant :

- CCTP au format WORD et PDF
- Dossier de plans : format AUTOCAD DWG, MICROSTATION CONNECT 10.15 et PDF
- Etat des prix forfaitaires – détail estimatif (EPF –DE) : format EXCEL

4. CLAUSES FINANCIERES

4.1 PRIX ET MODE D'EVALUATION DES OUVRAGES

- a. Les prix sont hors T.V.A. Ils sont établis en tenant compte des sujétions que sont susceptibles d'entraîner les mouvements du personnel et du matériel des armées à travers les installations.
- b. Le montant des paiements sera calculé en appliquant les taux de T.V.A. en vigueur lors du fait générateur.
- c. Les prix sont fermes et non actualisables
- d. Il n'est pas prévu d'avance ni de retenue de garantie.
- e. **Mode de transmission des demandes de paiement sur factures :**

En application de l'article 3 de l'ordonnance n° 2014-467 du 26 juin 2014 et du décret n° 2016-1478 du 2 novembre 2016, les sociétés ayant contracté des contrats avec l'Etat sont tenues depuis le 01/01/2017 de transmettre leurs factures sous forme dématérialisée.

Le titulaire adresse ses factures de façon dématérialisée en utilisant le portail sécurisé CHORUS PRO accessible à l'adresse suivante : <https://chorus-pro.gouv.fr>

Ce portail permet d'intégrer automatiquement les factures destinées aux services de l'Etat et de suivre l'état d'avancement de leur traitement. Le N° de SIRET des services de l'Etat est le : 11000201100044.

Pour déposer ses factures sur le portail, le titulaire doit fournir toutes les mentions légales ainsi que les informations suivantes :

- La référence de l'Engagement Juridique (n° d'EJ) : **information obligatoire portée sur le marché/accord-cadre**
- Le code du Service Exécutant (SE) de l'ESID de TOULON, code SE : **D1076EY083**,
- Le numéro du SIRET,
- Le numéro du marché/accord-cadre,

2	0	2	6	SID-MED	0	1	6	2
---	---	---	---	---------	---	---	---	---

- Le numéro de la facture qui ne doit pas dépasser 16 caractères.

Ces éléments sont indispensables pour l'acheminement et le traitement des factures par le service en charge de leur paiement. A défaut, les factures seront rejetées pour information insuffisante pour relier la facture à un acte d'achat du SID MEDITERRANEE.

Toutes les informations utiles aux modalités d'utilisation du portail et de transmission des factures sont accessibles sur : <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/emetteur-de-factures-electroniques/>

En cas de besoin d'une assistance sur la plateforme, trois possibilités sont offertes :

- **Utiliser l'assistante virtuelle « ClaudIA »** disponible sur l'accueil du portail Chorus Pro (bouton « Besoin d'aide ? Posez une question »).

- **Le Livechat** permet de communiquer directement avec un technicien en passant par ClaudIA disponible sur l'accueil du portail Chorus Pro (bouton « Besoin d'aide ? Posez une question ») et en lui demandant une mise en relation avec un conseiller. (Disponible de 8h30 à 18h30 les jours ouvrés)

- **Saisir une sollicitation :**

- En mode connecté : Saisir une sollicitation (via l'espace « Sollicitations émises ») si vous êtes identifiés sur le portail Chorus Pro ;

- En mode déconnecté : cliquez sur « Nous contacter » en bas de page d'accueil du portail Chorus Pro ».

- f. Le défaut de paiement dans le délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture ou du projet de décompte par l'administration fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire du marché ou du sous-traitant payé directement.

2	0	2	6	SID-MED	0	1	6	2
---	---	---	---	---------	---	---	---	---

4.2 PAIEMENTS

Cas du paiement à un compte unique

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

En cas de groupement solidaire, en l'absence de compte commun, il y a lieu de produire l'autorisation du cotraitant de payer au compte du mandataire.

Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Cas du paiement à des comptes séparés en cas d'entrepreneurs groupés

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants.

En cas de groupement conjoint, les cotraitants compléteront en outre l'annexe 4 du présent acte d'engagement de répartition des prestations.

Désignation de l'entreprise	Désignation du compte à créditer	Répartition des paiements
(en pourcentage ou en montant)		

Compte n° 1

Compte n° 2

Compte n° 1

Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Compte n° 2

Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement, en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants et les actes spéciaux.

5. DELAIS

Les prestations du marché seront exécutées dans un délai maximal de 3 mois⁴.

Le délai courra à compter de la notification du présent marché.

5.1 RECEPTION DES PRESTATIONS, RESPONSABILITES ET GARANTIES :

La réception ne fait pas l'objet d'un document explicite, elle est réputée acquise le jour de la réception par l'administration de la facture du titulaire qui donne lieu au règlement définitif des prestations. De ce

⁴ à renseigner par les candidats dans la limite de ...mois

2	0	2	6	SID-MED	0	1	6	2
---	---	---	---	---------	---	---	---	---

fait, toute facture reçue avant l'achèvement des prestations sera retournée à l'entrepreneur pour nouvel envoi en temps opportun.

Les dispositions des articles 1792 et suivants du Code Civil s'appliquent au présent contrat.

6. DOCUMENT ANNEXE

- Cahier des Normes Graphiques

7. ENGAGEMENT

J'affirme (nous affirmons), sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie à

- mes (nos) torts exclusifs, ne pas faire l'objet
- ses torts exclusifs, que la société pour laquelle (le groupement d'intérêt économique pour lequel) j'interviens ne fait pas l'objet

d'une interdiction de concourir, au sens des articles L. 2141-1 à 2141-11 du code de la commande publique.

Je m'engage (nous engageons) à faire réaliser la mission par du personnel qualifié, compétent, ayant reçu préalablement la formation réglementaire, disposant des habilitations requises et en situation régulière vis-à-vis de la réglementation contre le travail clandestin y compris si ce personnel appartient à une entreprise sous-traitante.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 3243-1, L 3243-2, L 3243-4 et L 1221-10, L 1221-13 et L 1221-15 du code du travail ou des règles équivalentes en vigueur dans les pays où ils sont rattachés.

J'atteste (nous attestons) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 1146-1, L 8221-1, L 8221-2, L 8221-3 et L 8221-5, L 8251-1, L 8231-1, L 8241-1 et L 8241-2 du code du travail.

J'atteste (nous attestons) avoir au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L 2242-1 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission.

Je déclare (nous déclarons) sur l'honneur avoir satisfait aux obligations fixées par les articles D 8222-5, D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail et m'engage (nous engageons) à produire les documents s'y rapportant si le présent marché m' (nous) est attribué, ainsi que la liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail et à indiquer, pour un candidat étranger uniquement, l'intention de détacher des travailleurs en France dans le cadre de l'exécution du présent marché.

En cas d'inexactitude des renseignements fournis au titre des articles R. 2143-3 à R.2143-10 du code de la commande publique, le marché sera résilié aux frais et risques du titulaire. Les excédents de la dépense résultant de la mise en régie ou de la passation d'un autre marché seront prélevés sur les sommes qui

2	0	2	6	SID-MED	0	1	6	2
---	---	---	---	---------	---	---	---	---

peuvent être dues à l'entrepreneur, sans préjudice des droits à exercer contre lui en cas d'insuffisance. Les diminutions éventuelles de dépenses restent acquises au pouvoir adjudicateur.

Je m'engage (nous nous engageons) à mettre en œuvre toutes les mesures au titre du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données, règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des données essentielles).

J'atteste (nous attestons) également avoir pris connaissance des dispositions qui figurent dans l'arrêté du 19 mai 2020 relatif aux modalités d'application des règles relatives aux interventions d'entreprises extérieures et aux opérations de bâtiment et de génie civil dans un organisme du ministère de la défense et m'engage (nous engageons) à m'y (nous y) conformer.

Fait en un seul original

A.....,

le

Mention manuscrite "lu et approuvé"

Cachet et Signature du représentant de l'entreprise

Visas

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A Toulon, le

Le pouvoir adjudicateur

(Désigné par arrêté ministériel du 22/06/2007 modifié)

Pour le directeur du SID Méditerranée et par délégation

L'IC2 Philippe CHAZELLE

Sous-directeur investissements

Date d'effet du marché

A date de L'AR de notification du marché, le

2	0	2	6	SID-MED	0	1	6	2
---	---	---	---	---------	---	---	---	---